



Projet de Contrat Natura 2000 PRL Le Grand Bleu

Site Natura 2000 « Landes de Cadeuil » (FR 5400465)

Localisation du projet : Commune de Ste Gemme, section OH, parcelle n°1738

Bénéficiaire du contrat : Syndicat des copropriétaires du Parc Résidentiel de Loisir Le Grand Bleu

Contexte et historique :

Afin de répondre à la demande exprimée par les copropriétaires, mais également de proposer une gestion des milieux protégés au niveau communautaire (milieux de landes en particulier), une modification des prescriptions réglementaires imposées par le permis d'aménager en date du 19/10/2010 pourrait être proposée compte tenu de la cartographie de l'occupation du sol réalisée en juillet 2014 par la structure animatrice du DOCOB.

Toutefois, la révision de cet arrêté municipal est conditionnée à la réalisation de travaux de restauration et de gestion finançables par un contrat Natura 2000. Les articles du permis d'aménager seront modifiés et reprendront les prescriptions de gestion définies par la structure animatrice et l'Etat (DREAL). Ces modalités de gestion seront également reprises dans le règlement de copropriété du PRL.

Actions prévues éligibles aux contrats Natura 2000 :

- Mise en défens des habitats d'intérêt communautaire (lac eutrophe, landes, roselière et boisement principalement)
- Restauration de plusieurs habitats d'intérêt communautaire par élimination du substrat artificiel (remblai)
- Restauration et entretien des habitats de landes humides et landes sèches
- Restauration et entretien d'habitats para-tourbeux
- Entretien des habitats de prairies

Mise en défens d'habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèce d'intérêt communautaire

Objectifs

La mise en défens d'habitats d'intérêt communautaire et d'habitats d'espèces vise à instituer des zones de quiétude où tous les organismes (animal, végétal, micro-organismes) peuvent se développer sans être soumis au dérangement lié à des fréquentations parfois régulières et toujours inopinées (à un moment sensible du cycle biologique de l'organisme). En revanche, cela ne signifie pas que ces espaces ne sont pas gérés. En effet, parmi les habitats et espèces concernées, certains nécessitent des actions d'entretien afin de préserver un état de conservation le meilleur possible suivant les contextes.

C'est ainsi que le projet propose de mettre en défens prioritairement 3 secteurs.

Sur l'étang nord, il a été constaté une bonne diversité d'espèces d'odonates et d'oiseaux, et une potentialité d'accueil pour les amphibiens, reptiles (Cistude d'Europe) et mammifères (choues – souris, Loutre et Vison d'Europe).

Les landes humides et sèches de l'ancien secteur interdit au public constituent un habitat d'intérêt communautaire pour lequel le site Natura 2000 a été désigné et qui nécessite un entretien régulier afin d'empêcher son embroussaillage entraînant, à terme, la perte de sa richesse spécifique.

La roselière du grand lac est assez dense et fait environ 150 m de long contre environ 10 m de large dans sa partie la plus importante. Elle témoigne d'un atterrissement qui s'est envasé et a permis aux roseaux de s'installer. La roselière accueille potentiellement de nombreuses espèces : loutres et visons y trouvent refuge, les chauves-souris l'utilisent en terrain de chasse, la Cistude d'Europe peut hiberner dans la vase, les odonates peuvent pondre sur la végétation.

Les secteurs concernés

Etang nord

Afin de créer une zone de quiétude au niveau de l'étang nord, il est nécessaire d'installer une clôture filaire basse permettant de matérialiser les zones de berges interdites à la fréquentation. Il s'agit d'une clôture de dissuasion.

Les modalités d'intervention

- Pose de jalons pour marquer l'emplacement de la clôture
- Débroussaillage léger après le 15/08
- Mise en place des poteaux bas (60 cm hors de terre)
- Mise en place de la clôture filaire (2 fils) cf. schéma ci-dessous
- Vérification du linéaire clôturé

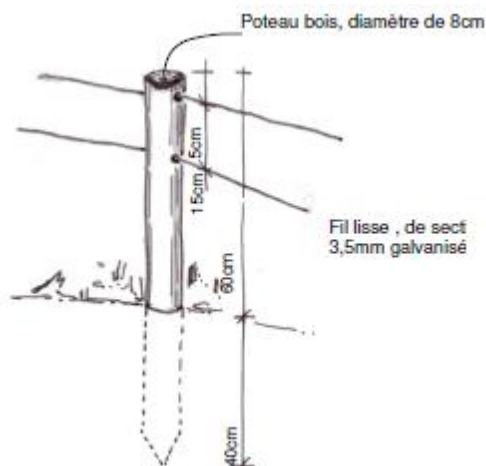


Figure 1 : schéma du type de clôture à utiliser pour l'étang nord

Linéaire à clôturer : 2 zones de 50m et 20m, soit **70 m de clôture**

Coût prévisionnel :

Matériel : 50 piquets à 8 € pièce soit 400 €, 200 m de fil d'au moins 2mm à 50 €

Pose : 2 j à 400 €/j soit 800 €

Total : 1 250 €

Landes humides et zone tourbeuse de l'ancien secteur interdit au public

Un cheminement piéton uniquement est autorisé à condition que celui-ci soit canalisé. Un sentier de 1m de large, défini par la clôture de limite de propriété d'une part et par une clôture de mise en défens de la lande d'autre part doit être mis en place. Le type de clôture « clôture à mouton » a été choisi afin d'empêcher les chiens de pénétrer dans la zone de mise en défens tout en rendant la clôture perméable à d'autres espèces comme les reptiles, les amphibiens, etc. Toutefois, il se peut



que les mailles ne soient pas assez grosses pour permettre aux cistudes de passer. Il est donc souhaitable, à certains endroits de pratiquer des ouvertures les plus discrètes possibles. De plus, dans ce secteur, les chiens doivent impérativement être tenus en laisse.

Les modalités d'intervention

- Pose de jalons pour marquer l'emplacement de la clôture
- Débroussaillage léger après le 15/08
- Mise en place des poteaux (1,5 m hors de terre)
- Mise en place de la clôture type clôture à mouton
- Vérification du linéaire clôturé
- Entretien du cheminement en 2 fauches maximum, calées sur le cycle biologique de la Cistude d'Europe : une fauche début mai et une fauche début août. (Evite les périodes de ponte et d'émergence des petits).

Linéaire à clôturer : 170 m

Coût prévisionnel :

Matériel et pose : grillage à mouton 30 €/m sur 170m soit **5 100 €**

Roselières (facultatif)

Les roselières doivent être préservées. Elles sont inaccessibles depuis la berge. En revanche, les embarcations peuvent pénétrer dans les roselières. Une zone interdite permettant la quiétude des espèces vivant dans la roselière peut être matérialisée à l'aide d'une « clôture flottante ».

Linéaire à baliser : 220 m

Coût prévisionnel :

Matériel : 20 bouées (diamètre 25mm) à 9,30 € soit environ 200 €+ 80 flotteurs à 16 € soit environ 1 300 €+ 5 corps morts composés de 100m de chaîne (diamètre 9 mm) à 5,70 €/m soit environ 600 € et 5 poids d'environ 40 kg soit environ 500 €

Pose : 4j à 400 €/j soit 1 600 €

Total : 4 200 €

Coût prévisionnel

Actions	Quantité	Coût total (TTC) arrondi
Mise en défens étang nord	70m	1 300 €
Mise en défens landes	170m	5 100 €
Mise en défens roselière (facultatif)	220m	4 200 €
Total mise en défens		10 600 €

Restauration et entretien des habitats de landes humides et landes sèches

Objectifs

Les landes humides et sèches constituent un habitat d'intérêt communautaire pour lequel le site Natura 2000 a été désigné. Leur entretien régulier permet d'éviter la colonisation par des arbustes préfigurant le boisement qui conduirait à terme à la disparition totale de l'habitat sur le site. Les différents stades de végétation de la lande sont tous intéressants car ils favorisent la présence



d'espèces d'intérêt patrimonial diversifiées. C'est pourquoi il importe de réaliser les opérations d'entretien de façon décalée dans le temps, mode de gestion permettant d'assurer le maintien en permanence de toutes les classes d'âge de la lande entre 0 et 15 ans ce qui devrait favoriser la biodiversité de ces milieux.

Les secteurs concernés par la restauration

Il s'agit des secteurs en orange sur la carte. L'état de conservation de l'habitat des zones concernées nécessite une restauration par coupe et exportation des produits de coupe.

Les modalités d'intervention

- Pose de jalons pour délimiter les secteurs à restaurer
- Marquage des arbres à abattre
- Abattage d'arbres
- Coupe de la végétation ligneuse et herbacée
- Exportation de tous les produits de coupe
- Broyage des ligneux (arbres)
- Produits de coupe mis en déchèterie ou valorisé en compost
- Vérification de la surface traitée
- Intervention entre le 1^{er} septembre et 1^{er} mars
- Entretien par brûlis proscrit
- Maintien des ligneux secs ou morts
- Outils d'exploitation et de débardage utilisés respectant les sols (compactage, orniérage)
- Mode d'évacuation des produits de coupe respectant les milieux ou espèces fragiles
- Utilisation de produits phytosanitaires proscrite
- Information des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu, les objectifs de qualité et les modalités d'application du cahier des charges
- Gestion des déchets de l'activité (huile de vidange, etc.)
- Engagement à laisser libre accès à la structure animatrice pour le suivi scientifique après travaux
- Engagement à ne pas reboiser la parcelle ou à la valoriser dans un objectif cynégétique

Périodicité : tous les 8 à 10 ans selon la dynamique de la végétation et sur conseil de la structure animatrice

Surface : 0,15 ha environ

Coût prévisionnel : coupe et export 1 500 €, broyage des arbres 1 200 €, main d'œuvre pose jalons et vérification de la surface traitée 400 € soit total de **3 100 €**

Les secteurs concernés par l'entretien

Il s'agit des secteurs en jaune sur la carte. Afin de rétablir un état de conservation de l'habitat des zones concernées, il est indispensable de les entretenir par une coupe et une exportation des produits de coupe.

Les modalités d'intervention

- Pose de jalons pour délimiter les secteurs à entretenir
- Coupe de la végétation ligneuse et herbacée
- Exportation de tous les produits de coupe
- Produits de coupe mis en déchèterie ou valorisé en compost



- Vérification de la surface traitée
- Intervention entre le 1^{er} septembre et 1^{er} mars
- Entretien par brûlis proscrit
- Maintien des ligneux secs ou morts
- Outils d'exploitation et de débardage utilisés respectant les sols (compactage, orniérage)
- Mode d'évacuation des produits de coupe respectant les milieux ou espèces fragiles
- Utilisation de produits phytosanitaires proscrite
- Information des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu, les objectifs de qualité et les modalités d'application du cahier des charges
- Gestion des déchets de l'activité (huile de vidange, etc.)
- Engagement à laisser libre accès à la structure animatrice pour le suivi scientifique après travaux
- Engagement à ne pas reboiser la parcelle ou à la valoriser dans un objectif cynégétique

Périodicité : tous les 10 à 15 ans selon la dynamique de la végétation et sur conseil de la structure animatrice

Surface : 0,10 ha environ

Coût prévisionnel : coupe et export 1 000 €, main d'œuvre pose jalons et vérification de la surface traitée 400 € soit total de **1 400 €**

Coût prévisionnel

Actions	Quantité	Coût total (TTC) arrondi
Restauration de la lande	0,15 ha	3 100 €
Entretien de la lande	0,10 ha	1 400 €
Total restauration /entretien de la lande		4 500 €

Restauration des habitats para-tourbeux

Objectifs

Une seule zone, très petite (15 m²), est concernée par la restauration et l'entretien d'habitat para-tourbeux. Il s'agit du polygone à proximité de la petite plage dans l'ancienne zone interdite au public. Il est prévu de couper la végétation présente sur ce secteur puis de réaliser un décapage ou un étrépage afin de laisser s'installer une végétation pionnière composée de plantes rares et menacées des milieux sableux humides comme le *Spiranthe d'été* (*Spiranthes estivalis*), le *Liparis de Loesel* (*Liparis loeselii*), le *Lycopode des tourbières* (*Lycopodiella inundata*), le *Lophozia capitata*, ou l'*Illécèbre verticillé* (*Illecebrum verticilatum*). Cette action constitue une très bonne opportunité pour tester l'efficacité de cette méthode. Elle doit donc être menée conjointement avec un suivi phytosociologique établi par un botaniste.

Modalités d'intervention

- Etat initial réalisé par un botaniste
- Pose de jalons pour définir la zone à traiter
- Coupe et exportation de la végétation entre le 01/09 et le 01/03
- Etrépage du sol dont la profondeur est définie par le botaniste de préférence au printemps (entre le 15 mars et le 1^{er} avril), sinon à l'automne (entre le 01/09 et le 15/12)
- Vérification de la surface traitée

- Fauche et exportation d'entretien 2 ou 3 ans après l'étrépage initial
- Suivi phytosociologique de l'évolution de la végétation pendant au moins 5 ans

Surface : 15 m²

Coût prévisionnel :

Etat initial (terrain + rapport) : 2 jours soit **1000 €**

Pose de jalons et vérification de la surface : 0,25 jours soit **100 €**

Coupe et exportation : 15 € (si ajouté au prix de coupe + export de la lande) sinon **200 €**

Etrépage : **1500 €** (coût indiqué dans le DocOb pour 12m² = 1000€)

Suivi phytosociologique sur 5 ans : 5 jours (terrain et rapport) soit **2 500 €**, 1 rapport final 1 jour soit **500 €**

Actions	Quantité	Coût total (TTC) arrondi
Restauration des habitats tourbeux	15m ²	1 800 €
Suivi phytosociologique		
Etat initial	2 j	4 000 €
5 Relevés annuel	5 j	
Rapport de synthèse	1j	
Total restauration habitats para-tourbeux		5 800 €

Entretien des habitats de prairies

Objectifs

Des milieux ouverts de type prairial existent encore sur le site. La dynamique forte de la colonisation par les ligneux nécessite de les entretenir voire de les restaurer afin de favoriser l'habitat d'intérêt communautaire de prairie à molinie sur sol calcaire, tourbeux ou argilo-limoneux (6410) et notamment les espèces rares et menacées telles que l'Ail des bruyères (*Allium ericetorum*), le Carex pucier (*Carex pulicaris*), la Linaigrette à feuille étroite (*Eriophorum angustifolium*) ou le Saule rampant (*Salix repens*).

Les secteurs concernés par la restauration des habitats de prairies sont représentés en vert clair sur la carte ci-jointe, ce qui représente une surface de 0,12 ha environ.

Modalités d'intervention

- Pose de jalons pour délimiter les secteurs à entretenir ou restaurer
- Marquage des éventuels arbres à abattre
- Abattage des arbres si nécessaire
- Broyage et exportation des arbres coupés
- Débroussaillage si nécessaire
- Exportation de tous les produits de coupe
- Fauche manuelle ou mécanique selon les secteurs et exportation des produits de fauche
- Produits de coupe mis en déchèterie ou valorisé en compost
- Vérification de la surface traitée
- Intervention entre le 1^{er} septembre et 1^{er} mars
- Entretien par brûlis proscrit
- Maintien des ligneux secs ou morts
- Outils d'exploitation et de débardage utilisés respectant les sols (compactage, orniérage)
- Mode d'évacuation des produits de coupe respectant les milieux ou espèces fragiles
- Utilisation de produits phytosanitaires proscrite (ni pesticide, ni engrais)



- Information des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu, les objectifs de qualité et les modalités d'application du cahier des charges
- Gestion des déchets de l'activité (huile de vidange, etc.)
- Engagement à laisser libre accès à la structure animatrice pour le suivi scientifique après travaux
- Engagement à ne pas reboiser la parcelle ou à la valoriser dans un objectif cynégétique

Fréquence d'intervention :

Tous les ans.

Surface : 0,12 ha environ

Coût prévisionnel d'intervention :

Restauration (année N)

Pose de jalons, marquage des arbres et vérification de la surface traitée : 0,5 j soit **200 €**

Abattage des arbres : **1 000 €**

Broyage et exportation des produits de coupe : **500 €**

Fauche annuelle avec exportation : **300 €** (le prix comprend une fauche manuelle de toute la surface mais ce prix sera revu si tout ou partie de la surface est fauchée mécaniquement)

Mise en déchèterie des produits de coupe (ligneux et herbacés) : **200 €**

Entretien (année N+1 à N+4)

Pose de jalons et vérification de la surface traitée : 0,25 j soit $100 \text{ €} \times 4 = \mathbf{400 \text{ €}}$

Fauche annuelle avec exportation : $300 \text{ €} \times 4$ soit **1 200 €** (le prix comprend une fauche manuelle de toute la surface mais ce prix sera revu si tout ou partie de la surface est fauchée mécaniquement)

Mise en déchèterie des produits de coupe (herbacés) : $100 \text{ €} \times 4 = \mathbf{400 \text{ €}}$

Total pour la restauration et l'entretien des milieux prairiaux : environ **4 200 €**

NB : La valorisation des produits de la fauche n'a pas pu être étudiée avant le dépôt du présent projet mais, étant donné son caractère récurrent et la proximité du marais de Brouage (nombreuses exploitations agricoles d'élevage) ainsi qu'un éleveur caprin à Blénac et un centre équestre, elle constitue bien évidemment une priorité. Des recherches d'exploitants seront menées afin d'éviter la mise en déchèterie des produits de fauche voire même proposer une fauche annuelle n'occasionnant aucun coût.

Coût prévisionnel

Actions	Quantité	Coût total (TTC) arrondi
Restauration des habitats prairiaux (1 ^{ère} année)	0,12 ha	2 200 €
Entretien des habitats prairiaux (x 4an)	0,12 ha	2 000 €
Total restauration et entretien des habitats prairiaux		4 200 €



Restauration de plusieurs habitats d'intérêt communautaire par élimination d'un substrat artificiel (remblai) et zone de dépôt (compost)

Dans le secteur B, intitulée « zone naturelle sans public », des aménagements antérieurs ont été réalisés. Il en résulte que le milieu est très fortement anthropisé. Afin de restaurer la naturalité du site, il est proposé plusieurs actions dont les conséquences, les moyens et les coûts sont difficilement estimables et prévisibles.

Entretien des secteurs artificiels

Déplacement du compost et autres dépôts dans un secteur moins sensible

Dans un premier temps il est urgent de déplacer le dépôt de déchets (en majorité des déchets vert) sur une autre zone : dans la zone D ou au Nord-Ouest de la zone B (point rose), dont le choix reste à la charge du syndicat de copropriété.

Une fois le compost déplacé, il convient de gérer ce milieu comme un milieu ouvert.

Entretien par fauche des secteurs artificiels

Les secteurs artificiels doivent être maintenus ouverts afin que le boisement ne gagne pas et ne porte préjudice aux milieux prairiaux et de landes restaurés à proximité.

Dans cette opération, il importera de laisser évoluer le boisement aux deux extrémités de l'ancien chemin afin de dissuader les personnes qui souhaiteraient emprunter l'ancien chemin entretenu en tant que milieu ouvert.

Modalités d'intervention

- Jalonnage de la surface à traiter
- Fauche annuelle tardive avec exportation
- Vérification de la surface traitée
- Intervention entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars
- Entretien par brûlis proscrit
- Maintien des ligneux secs ou morts
- Outils d'exploitation et de débardage utilisés respectant les sols (compactage, orniérage)
- Mode d'évacuation des produits de coupe respectant les milieux ou espèces fragiles
- Utilisation de produits phytosanitaires proscrite

Surface concernée : environ 1,05 ha

Coût prévisionnel : Main d'œuvre pose jalons et vérification de la surface traitée 400 €, coupe et export 2 000 €*5années = 10 000 € soit environ **10 400 €**

Restauration des secteurs artificialisés (facultatif)

Les secteurs concernés sont représentés en rose sur la carte ci-jointe : la zone de compost, des milieux ouverts composés de remblai ainsi que le chemin remblayé en matériau calcaire dense.

Une fois le compost déplacé, il est proposé de restaurer la zone de dépôt : enlever la végétation en place, décaper la terre et la remplacer par un substrat sableux extrait des sablières proches avant de gérer le secteur comme un milieu ouvert.

Ces travaux sont très particuliers et sont peu souvent mis en œuvre, aussi, il nous est très difficile d'estimer ce type d'opération et avons choisi de les inscrire en tant qu'option.



Option décapage de la zone de compost :

- Coupe de la végétation avec exportation des produits
- Décapage de la terre
- Remplacement par du sable très grossier extrait des sablières les plus proches
- Gestion en milieux ouverts

Surface : 150 m²

Coût à étudier

Option restauration des milieux ouverts remblayés :

- Coupe de la végétation avec exportation des produits
- Décaissage de la terre et des matériaux
- Exportation des matériaux
- Remplacement par du sable très grossier extrait des sablières les plus proches
- Gestion en milieux ouverts

Surface : 0,91 ha

Coût à étudier

Option restauration du chemin calcaire :

- Coupe de la végétation avec exportation des produits
- Destruction du remblai calcaire
- Exportation des matériaux
- Remplacement par du sable très grossier extrait des sablières les plus proches
- Gestion en milieux ouverts

Surface : 800 m²

Coût à étudier

Coût prévisionnel

Actions	Quantité	Coût total (TTC) arrondi
Entretien des secteurs artificialisés	1,05 ha	10 400 €
Restauration des secteurs artificialisés	1,05 ha	Coût à étudier
Total restauration et entretien des secteurs artificialisés		Coût à étudier €



Calendrier des travaux

Actions	Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Mise en défens étang nord	15/08 au 01/03				
Mise en défens landes	15/08 au 01/03				
Mise en défens roselière (facultatif)	15/08 au 01/03				
Restauration de la lande	01/09 au 01/03				
Entretien de la lande		01/09 au 01/03			
Restauration des habitats tourbeux	01/09 au 01/03 (coupe)	15/03 au 01/04 (étrépage)			
Suivi des milieux para-tourbeux	X (état initial)	X	X	X	X
Restauration des habitats prairiaux	01/09 au 01/03				
Entretien des habitats prairiaux		01/09 au 01/03	01/09 au 01/03	01/09 au 01/03	01/09 au 01/03
Entretien des secteurs artificialisés	01/09 au 01/03	01/09 au 01/03	01/09 au 01/03	01/09 au 01/03	01/09 au 01/03
Restauration des secteurs artificialisés	15/03 au 01/04 (décapage)				

Budget prévisionnel du projet global

Opérations de gestion	N° circulaire de gestion	Surface minimale (ha) ou linéaire (m)	Modalités particulières	Période d'intervention	Coût prévisionnel (estimatif arrondi)
Mise en défens étang nord	A32324 P	70m	Cf. explications ci-dessus	Cf. tableau ci-dessus	1 300 €
Mise en défens landes	A32324 P	170m	Cf. explications ci-dessus	Cf. tableau ci-dessus	5 100 €
<i>Mise en défens roselière (facultatif)</i>	<i>A32324 P</i>	<i>220m</i>	<i>Cf. explications ci-dessus</i>	<i>Cf. tableau ci-dessus</i>	<i>4 200 €</i>
Restauration de la lande	Ouverture du milieu : A32301P ou A32305R	0,15 ha	Cf. explications ci-dessus	Cf. tableau ci-dessus	3 100 €
Entretien de la lande	A32304R	0,10 ha	Cf. explications ci-dessus	Cf. tableau ci-dessus	1 400 €
Restauration des habitats tourbeux	Ouverture du milieu : A32301P ou A32305R Etrépage : A32307P	15m ²	Cf. explications ci-dessus	Cf. tableau ci-dessus	1 800 €
Suivi des milieux para-tourbeux	A32307P	8 j	Cf. explications ci-dessus	Cf. tableau ci-dessus	4 000 €
Restauration des habitats prairiaux	Ouverture du milieu : A32301P ou A32305R	0,12 ha	Cf. explications ci-dessus	Cf. tableau ci-dessus	2 200 €
Entretien des habitats prairiaux	A32304R	0,12 ha	Cf. explications ci-dessus	Cf. tableau ci-dessus	2 000 €
Entretien des secteurs artificialisés	Ouverture du milieu : A32301P ou A32305R Puis entretien régulier : A32304R	1,05 ha	Cf. explications ci-dessus	Cf. tableau ci-dessus	10 400 €

Opérations de gestion	N° circulaire de gestion	Surface minimale (ha) ou linéaire (m)	Modalités particulières	Période d'intervention	Coût prévisionnel (estimatif arrondi)
<i>Restauration des secteurs artificialisés</i>	<i>Ouverture du milieu : A32301P ou A32305R Décaissage décapage : A32325P</i>	<i>1,05 ha</i>	<i>Cf. explications ci-dessus</i>	<i>Cf. tableau ci-dessus</i>	<i>Coût à étudier</i>
Sous-total					29 640 €
Etudes et frais d'expert (12%)					3 560 €
Total					33 200 €
Total sans mise en défens roselière et suivis zone tourbeuse hors contrat (dans animation N2000)					21 440 €
Etudes et frais d'expert (12%)					2 570 €
Total sans mise en défens roselière et suivis zone tourbeuse hors contrat (dans animation N2000)					24 010 €

Respect du cahier des charges

Les engagements rémunérés du présent contrat Natura 2000 doivent être respectés. Il est entendu que le PRL ne peut pas intervenir sans validation des services de l'Etat et sur avis de la structure animatrice sur les secteurs intégrés dans ce contrat. Néanmoins, des modifications du présent contrat peuvent être attribuées sur avis de la structure animatrice et après validation auprès des services de l'Etat.

Actions complémentaires mises en place par le PRL Le Grand Bleu

Dans le cadre de notre discussion avec le PRL, il a été convenu que celui-ci apporterait un soin particulier à la gestion des secteurs naturels communs suivants :

L'étang nord favorable aux amphibiens, aux odonates et aux Cistudes d'Europe

Le PRL s'engage à proscrire la fréquentation des berges entre mi-février et fin mai, ainsi que l'empoissonnement sur cet étang.

Pas de dépôt, pas de produits phyto-sanitaire.

Les zones A et B1

Les dépôts sont formellement interdits dans les zones A et B1, ainsi que l'écobuage. Le PRL s'engage à déplacer la zone de compost vers B1 ou en zone D.

Aucun produit phytosanitaire ou tout autre produit chimique n'est autorisé.

Le chemin créé dans l'ancienne zone de quiétude ne devra être accessible qu'aux piétons, les animaux domestiques devant être obligatoirement tenus en laisse (panneau d'interdiction). Si ces dispositions ne devaient pas être respectées par les usagers, le PRL s'engage à poser des barrières



empêchant le passage des 2 roues ou tout autre type de véhicule accompagné de panneaux interdisant l'accès à tous les véhicules.

Le PRL s'engage à faire respecter l'interdiction de pénétration dans les secteurs sensibles et notamment l'accostage de tout type d'embarcation dans la roselière de la zone B1 et sur la petite plage de la zone A (panneaux si nécessaire).

Le PRL s'engage à conserver les 2 ronchiers d'une surface d'environ 70 m² et 165 m². Il s'agit d'habitats très intéressants pour la nidification et le gîte de nombreuses espèces.

L'entretien de la zone B2

Les dépôts sont interdits dans cette zone ainsi que l'écobuage. Aucun produit phytosanitaire ou tout autre produit chimique n'est autorisé.

Les espèces exotiques envahissantes de la zone B2 doivent être traitées sur les indications de la structure animatrice afin de tenter de les éliminer.

La zone B2 doit être entretenue en fauche tardive à savoir après le 1^{er} août et centrifuge ou par bande afin de laisser permettre la fuite de la faune présente.

Information des usagers et sensibilisation au site Natura 2000

Le PRL s'engage à relayer les informations de la structure animatrice du site Natura 2000 sur les enjeux écologiques du site auprès des propriétaires et des usagers.

Sur les zones réglementées, le PRL s'engage à afficher visiblement la réglementation par des panneaux explicatifs, par voie d'affichage dans les locaux communs et d'intégrer ces nouvelles dispositions dans le règlement intérieur de la copropriété.

Pour informer les usagers, la structure animatrice propose son aide dans la rédaction de panneaux explicatifs, d'articles publiés dans un bulletin ou le site internet du PRL.

Des expositions, des lettres d'information distribuées individuellement, des réunions, des conférences, des sorties nature peuvent être proposées par la structure animatrice.



Habitats et espèces IC visés par le projet de contrat Natura 2000

Habitats d'intérêt communautaire

Landes humides atlantiques tempérées à *Erica cilirais* et *Erica tetralix* – code Natura 2000 : 4020

Landes sèches européennes – code Natura 2000 : 4030

Prairie à molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux – code Natura 2000 : 6410

Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporio* – code Natura 2000 : 7150

Forêt alluviales résiduelles à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* * – code Natura 2000 : 91E0 (prioritaire)

Chênaie galicio-portugaise à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* – code Natura 2000 : 9230

Espèces d'intérêt communautaire

Liparis de Loesel *Lparis loeselii* – code Natura 2000 : 1903

Vertigo de Desmoulins *Vertigo moulinsiana* – code Natura 2000 : E1016

Lucane cerf-volant *Lucanus cervus* – code Natura 2000 : E1083

Rosalie des Alpes* *Rosalia alpina* - code NATURA 2000 : E1087 (prioritaire)

Grand Capricorne *Cerambyx cerdo* – code Natura 2000 : E1088

Agrion de mercure Coenagrion mercuriale – code Natura 2000 : E1044

Cuivré des marais *Lycaena dispar* - code NATURA 2000 : E1060

Damier de la succise *Euphydryas aurinia* – code Natura 2000 : E1065

Laineuse du Prunellier *Eriogaster catax* – code Natura 2000 : E1074

Ecaille chinée *Euplagia quadripunctaria* – code Natura 2000 : E1078

Cistude d'Europe *Emys orbicularis* – code Natura 2000 : E1220

Vison d'Europe* *Mustela lutreola* - code NATURA 2000 : E1356

Loutre d'Europe *Lutra lutra* - code NATURA 2000 : E1355

Chauve-souris - Barbastelle *Barbastella barbastellus* (1308), Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersi* (1310), Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii* (1323), Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus* (1321), Grand Murin *Myotis myotis* (1324), Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* (1304), Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale* (1305), Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* (1303)

Autres espèces visées :

Flore patrimoniale :

Spiranthes estivalis (annexe IV), *Allium ericetorum*, *Anagallis minima*, *Blackstonia imperfoliata*, *Carex binervis*, *Carex pulicaris*, *Eriophorum angustifolium*, *Galium boreale*, *Lophozia capitata*, *Lycopodiella inundata*, *Osmunda regalis*, *Salix repens*



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Reptiles : Couleuvre d'Esculape, Lézard vert

Amphibien : Crapaud calamite, Grenouille agile, Rainette méridionale, Triton marbré

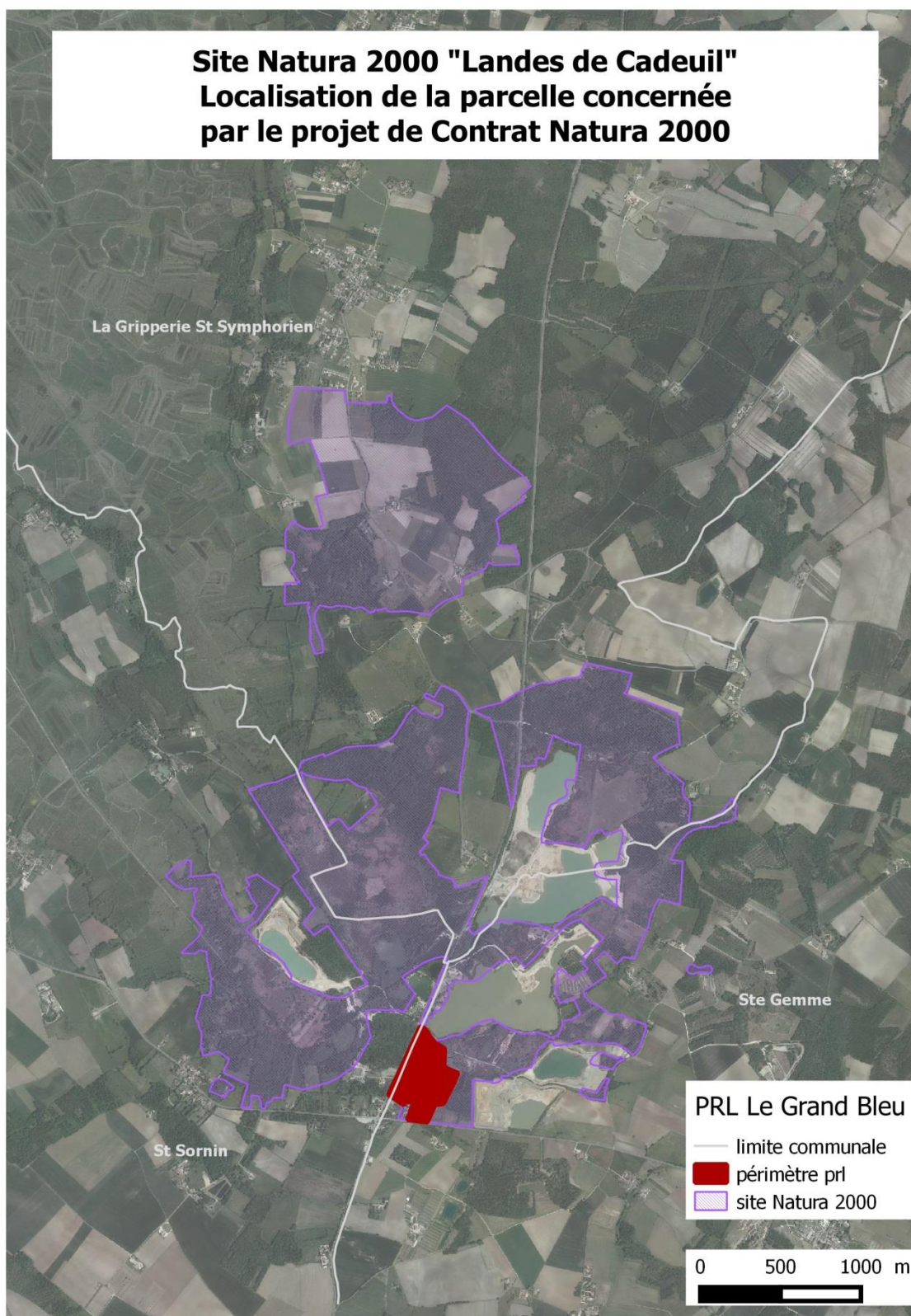
Oiseaux d'intérêt communautaire :

Aigrette garzette, Alouette lulu, Bihoreau gris, Bondrée apivore, Chevalier sylvain, Circaète Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe, Fauvette pitchou, Milan noir, Pie-grièche écorcheur

Chauves-souris : Espèces de l'annexe IV de la DH :

Sérotine commune *Eptesicus serotinus*, Murin d'Alcathoe *Myotis alcathoe*, Murin de Daubenton *Myotis daubentoni*, Murin à moustaches *Myotis mystacinus*, Murin de Natterer *Myotis nattereri*, Noctule de Lesler *Nyctalus leisleri*, Noctule commune *Nyctalus noctula*, Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhli*, Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*, Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*, Oreillard gris *Plecotus auritus*, Oreillard roux *Plecotus austriacus*

Cartes de localisation du projet



Projet de Contrat Natura 2000

Parc Résidentiel de Loisirs "Le Grand Bleu" Situation générale et localisation des zonages actuels

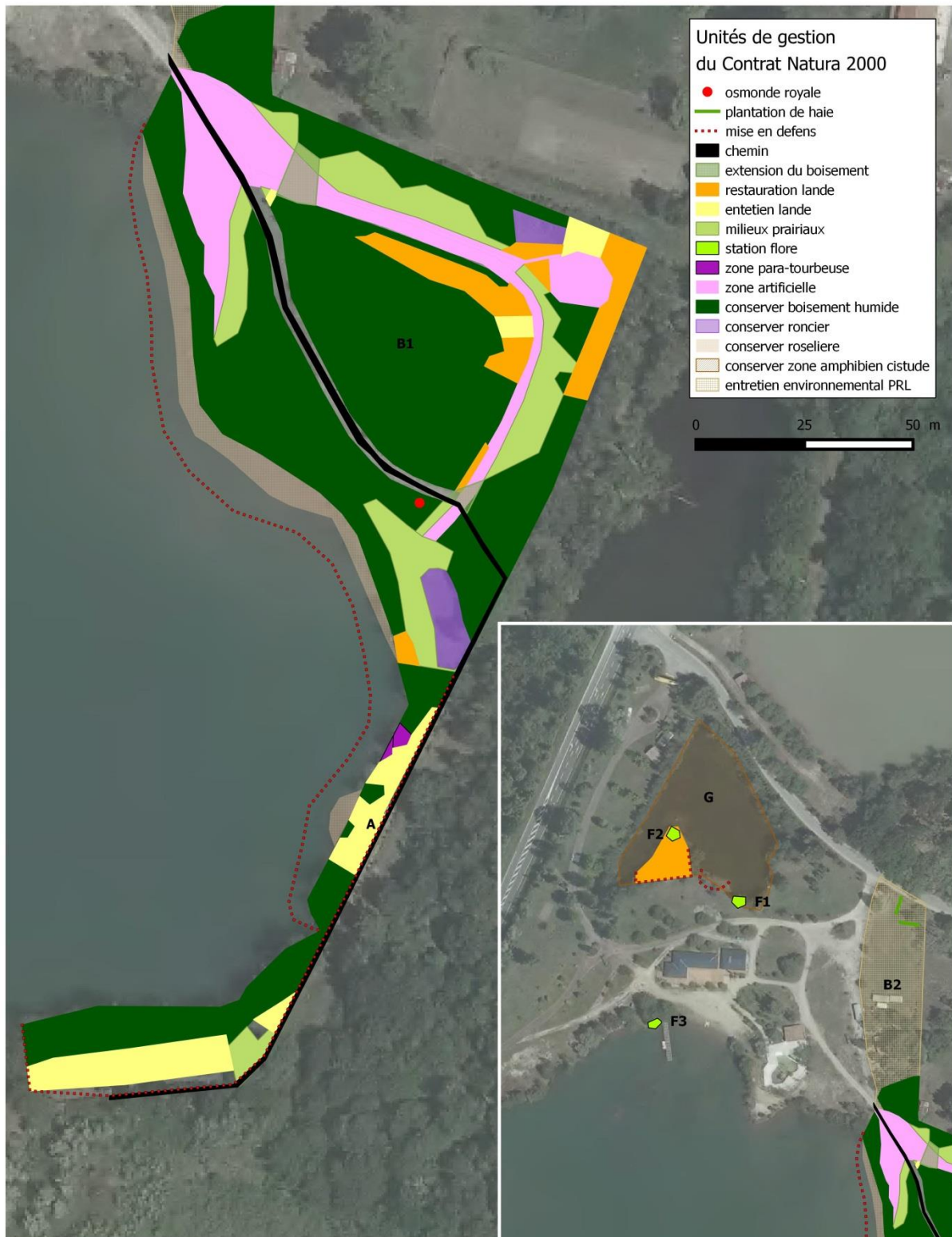
Conception et réalisation : L. Caud et M. Jansana, LPO avril 2015. Données source : IGN (BD Ortho 2010), DREAL PC, LPO



Zonage actuel du PRL
(selon permis d'aménager du 19/10/2010)

- Périimètre du PRL
- A : zone nature interdite au public
- B : zone nature "sans public"
- C : zone de reproduction des amphibiens à préserver
- D : zone naturelle préservée
- E : grillage de protection des amphibiens
- F : station d'intérêt floristique sous protection stricte

**Site Natura 2000 : "Landes de Cadeuil"
Projet de Contrat Natura 2000
PRL Le Grand Bleu**



Conception et réalisation : L. Caud et M. Jansana, LPO avril 2015. Données source : IGN (BD Ortho 2010), DREAL PC, LPO